

ENTREPRISES MASSART
KIGALI.

Kigali, le 30 AVRIL 1952

/ P R O C E S /

RUHENGARI



LE GOUVERNEMENT DU RWANDA-URUNDI

doit

N° 65/52/C.R.II7

Construction d'une maison d'habitation à Ruhengeri suivant
Cahier Spécial des Charges N° 17/TP de 1951
Plan II7.

Total entreprises : 828.321 Frs.

Préparation terrain	4.500 Frs
Terrassement fouilles	6.650 -
Rachai	1.690 -
Semelles béton cyclopéen	42.100 -
Maçonnerie fondations moellons	135.000 -
	<u>190.020 Frs.</u>

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

CENT NOUANTE MILLE VINGT Francs.

Le Fonctionnaire dirigeant,
Mr WEVEJANS,

L'Entrepreneur,
E. Massart,

Payez à l'ordre de la Banque Commerciale du Congo à Usumbura,

Fait à Kigali, le 30 AVRIL 1952,